

INFORMATIONS DIVERSES - LISTE DES DÉCISIONS

2025.222 en date du 27 Novembre 2025 décision portant sur le marché n° 2025/8 relatif à la mise en œuvre du document d'objectifs des sites Natura 2000 "Basse Vallée du Loing" et "Rivière du Loing et du Lunain" 2026-2028

D'approuver le marché suivant :

Cocontractant et montant des prestations

N° de lots	Désignation des lots	Titulaires
1	Site Natura 2000 FR 1100801 « Basse Vallée du Loing »	Seine et Marne Environnement 18 allée Gustave Prugnat 77250 MORET-LOING-ET-ORVANNE
2	Site Natura 2000 FR 1102005 « Rivières du Loing et du Lunain »	Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FDAAPPMA 77) 22 rue des Joncs Hameau d'Aubigny 77950 MONTEREAU-SUR-LE-JARD

Montant des prestations

Pour le lot n°1, les montants minimums et maximums des bons de commande sont fixés à :

Période	Montant minimum € HT	Montant maximum € HT
1	15 000	40 000
2	15 000	40 000
3	15 000	40 000

Pour le lot n°2 les montants minimums et maximums des bons de commande sont fixés à :

Période	Montant minimum € HT	Montant maximum € HT
1	15 000	40 000
2	15 000	40 000
3	15 000	40 000

Date et durée

L'accord cadre est conclu pour une durée initiale d'un (1) an à compter du 1^{er} janvier 2026. Il pourra être reconduit tacitement deux (2) fois pour la même durée. La durée totale de l'accord-cadre sera au maximum de trois (3) ans.

2025.223 en date du 28 Novembre 2025 décision portant sur la demande de subvention spécifique Insertion par l'activité économique – Département 77

Autorisation du dépôt d'une demande de subvention auprès du département de Seine et Marne pour 6 ETP. Le soutien financier s'élève à 12 500€.

2025.224 en date du 28 Novembre 2025 décision portant sur la convention d'objectif et de financement : LAEP 2026-2030 avec la CAF

Signature avec la CAF d'une convention d'objectif et de financement pour l'animation de Lieux d'Accueil Enfants Parents. La durée de ce convenu est de 2026 à 2030.

2025.225 en date du 28 Novembre 2025 décision portant sur les conventions d'objectif et de financement – Etablissement d'accueil du jeune enfant - auprès de la Caisse d'Allocations

Signature de la convention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales en vue d'aider au financement de l'accueil du jeune enfant au sein des structures communautaires suivantes :

- Les Moussaillons
- Graine d'éveil
- La Farandole
- Les matinées à jouer
- Les jeunes pouces

Ces conventions sont valables pour les années 2026 à 2030.

2025.226 en date du 2 décembre 2025 décision portant sur la demande de subvention Appel à projets 2025 2026 « Innover pour la longévité »

Autorisation du dépôt d'une demande de subvention auprès Assurance retraite Île-de-France, AG2R LA MONDIALE et Malakoff Humanis pour le projet « le village ambulant ». Le cout de l'opération est de 25 000€ avec une demande de subvention de 17 500€ soit 70% du projet.

2025.227 en date du 5 décembre 2025 décision portant sur la convention financière annuelle relative au contrat de relance et de transition écologique – CRTE – 2025

Signature de la convention auprès de la Préfecture de Seine & Marne afin de déterminer les engagements financiers des porteurs du CRTE. Le financement porte sur des actions programmées en 2025 et détaillées dans la convention.

2025.228 en date du 8 décembre 2025 décision portant sur la convention de prestation de services – Cayaci Ricardo

Signature d'une convention avec Cayaci Ricardo ayant pour objet la réalisation d'ateliers musicaux. Le coût de la prestation s'élève à 190€/prestation. Deux à l'Arche de Champagne-sur-Seine et trois à l'Espace des habitants de Villemer. La convention est valable à compter du 01 janvier au 31 juin 2026.

2025.229 en date du 8 décembre 2025 décision portant sur la convention de prestation de services – Julie Meynard

Signature d'une convention avec Julie Meynard ayant pour objet la mise en place d'atelier de contes. Le coût de la prestation s'élève à 150€/prestation. La convention est valable de février à juin 2026

2025.230 en date du 8 décembre 2025 décision portant sur la convention d'objectifs et de financement pour l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) avec la Caisse d'Allocation Familiales de Seine-et-Marne

Signature d'une convention avec la Caisse d'Allocation Familiales de Seine-et-Marne la convention d'objectifs et de financement pour la prestation de service Accueil de Loisirs (ALSH) « Accueil Adolescent ». La convention prend effet à compter du 1er janvier 2026 jusqu'au 31 décembre 2030.

2025.231 en date du 8 décembre 2025 décision portant sur la convention de prestation de services avec les ateliers de Lyna

Signature d'une convention avec les ateliers de Lyna ayant pour objet l'animation d'ateliers éducatifs parents/enfants. Le coût de la prestation s'élève à 150 € par intervention. La convention est valable à compter de janvier à juin 2026.

2025.232 en date du 8 décembre 2025 décision portant sur la convention de prestation de services avec Mme Evelyne Delarue

Signature d'une convention avec Mme. Evelyne Delarue ayant pour objet l'animation d'ateliers de psychomotricité dans le cadre de l'action « Eveille tes sens » à l'Espace des Habitants. Le coût de la prestation s'élève à 120 € par intervention. La convention est valable du 01/01/2026 jusqu'au 30/06/2026.

2025.233 en date du 8 décembre 2025 décision portant sur la convention de partenariat entre Moret Seine et Loing et l'IME Leopold Bellan La Sapinière

Signature d'une convention avec l'IME Leopold Bellan La Sapinière ayant pour objet la mise à disposition de l'Espace des Habitants à Villemer. La convention est conclue pour une durée d'un (1) an à compter de sa date de signature. Elle est renouvelable par tacite reconduction deux (2) fois pour une période identique d'un (1) ans sans pouvoir excéder trois (3) ans.

2025.234 en date du 8 décembre 2025 décision portant sur la convention de mise à disposition du parc Violette Rette – Ecole Michel Legrand

Signature d'une convention avec l'école Michel Legrand de Vernou la Celle sur Seine ayant pour objet de définir les modalités d'utilisation et de la mise à disposition du parc Violette Rette à titre gracieux. La convention est conclue pour le samedi 27 juin 2026.

2025.235 en date du 10 décembre 2025 décision portant sur la demande de subvention Appel à projets « Contrats ni-agricoles ni forestier et contrats forestiers Natura 2000 »

Autorisation du dépôt d'une demande de subvention auprès de la Région Ile de France pour le projet de rénovation des berges de la grange des Graillons. Le cout de l'opération est de 18 318€HT avec une demande de subvention de 14 654.40€ soit 80% du projet.

2025.236 en date du 16 décembre 2025 décision portant sur les contrats d'assurance pour la flotte de véhicule à moteur

Signature des conditions particulières avec AXA relatif à l'assurance de la flotte de véhicules (offre de base) et à l'option n° 1 auto-collaborateur et toutes les pièces s'y rattachant. Le montant des cotisations s'élève à :

Offre de base : 30 451,16 € TTC

Option n° 1 : 4 958,53 € TTC

La durée du contrat est d'un an à compter du 1^{er} janvier 2026 renouvelable tacitement.

2025.237 en date du 16 décembre 2025 décision portant sur la réindexation du bail Calistair module 8

Application de la clause d'indexation sur le montant du loyer comme suit :

Date d'application	Indice de référence	Montant annuel du loyer Hors Taxes
17 décembre 2024	ILC 2T2024 = 136,72	15 751,80 €
17 décembre 2025	ILC 2T2025 = 136,81	15 762,12 €

ILC = Indice des loyers commerciaux

2025.238 en date du 16 décembre 2025 décision portant sur la réindexation du bail Cabinet François Xavier Philippon module 1

Application de la clause d'indexation sur le montant du loyer comme suit :

Date d'application	Indice de référence	Montant annuel du loyer Hors Taxes
1 ^{er} Janvier 2025	ILAT 1T2024 = 135,13	15 602,64 €
1 ^{er} Janvier 2026	ILAT 1T2025 = 137,29	15 852,00 €

ILAT = Indice des loyers des Activités Tertiaires

2025.239 en date du 18 décembre 2025 décision portant sur le marché n° 2025/9 relatif à la vérification et maintenance des systèmes de sécurité incendie des bâtiments

Signature du marché suivant :

Cocontractant

N° de lots	Désignation des lots	Titulaires
1	Maintenance périodique des extincteurs et des RIA	Extincteur Service Plus 5 Côte de Dainville 77580 VILLIERS SUR MORIN
2	Maintenance périodique des exutoires de fumée	Deltatech SAS 15 avenue Eiffel – ZA 77220 GRETZ ARMAINVILLIERS

Montant des prestations

	Montant minimum € HT	Montant maximum € HT
Lot 1	5 000,00	25 000,00
Lot 2	3 000,00	10 000,00

Les prestations seront rémunérées par application des prix fixés dans le bordereau des prix unitaires.

Date et durée

La durée initiale de l'accord-cadre à bons de commande est de 1 an à compter du 1^{er} janvier 2026. Il pourra être reconduit tacitement 2 fois. La durée totale de l'accord-cadre sera maximum de 3 ans.

2025.240 en date du 18 décembre 2025 décision portant sur les conventions d'objectifs : LAEP 2025-2028 avec le Département de Seine-et-Marne

Signature avec le département de Seine-et-Marne une convention d'objectif pour l'attribution de subventions de fonctionnement, d'un montant de 1 098,20 €, pour le LAEP situé à Champagne-sur-Seine. La durée convenu est de 2025 à 2028. Signature avec le département de Seine-et-Marne une convention d'objectif pour l'attribution de subventions de fonctionnement, d'un montant de 1 098,20 €, pour le LAEP situé Villemer. La durée convenu est de 2025 à 2028.

2025.241 en date du 18 décembre 2025 décision portant sur la convention de prestation de services – Bruno AUER

Signature d'une convention avec Bruno AUER ayant pour objet l'organisation d'interventions pour la supervision des LAEP. Le coût de la prestation s'élève à 300€/prestation. Six prestations sont prévues pour l'année 2026. La convention est valable pour un an à compter du 01 janvier 2026.

2025.242 en date du 18 décembre 2025 décision portant sur la convention de prestation de services – Délinda MICHENEAU

Signature d'une convention avec Délinda MICHENEAU ayant pour objet l'animation d'ateliers de relaxation à l'Espace des Habitants de Villemer. Le coût de la prestation s'élève à 150€/prestation. La convention est valable du 01/01/2026 au 30/06/2026.

2025.243 en date du 18 décembre 2025 décision portant sur la convention de mise à disposition de locaux avec l'association AIRC

Signature d'une convention avec l'association AIRC une convention ayant pour objet la mise à disposition, à titre gracieux, de la salle informatique située à l'Arche Maison des Habitants à Champagne-sur-Seine tous les mardis de 15h30 à 17h30. La convention est conclue à compter du 1^{er} janvier 2026 pour une durée d'un an.

2025.244 en date du 18 décembre 2025 décision portant convention de mise à disposition de locaux avec P-PIT Territoire Fontainebleau

Signature d'une convention avec la fondation P-PIT Territoire Fontainebleau d'une convention de mise à disposition d'un local situé à l'Arche Maison des Habitants situé à Champagne-sur-Seine. Le local sera utilisé par la fondation pour des permanences occasionnels qui porteront sur un suivi individuel concernant l'accueil des enfants et des jeunes de 0 à 20 ans ayant un trouble du neuro développement (TND) avec une notification MDPH. La convention est conclue à compter du 1^{er} janvier 2026 pour une durée d'un an.

2025.245 en date du 18 décembre 2025 décision portant signature de la convention de mise à disposition de la salle polyvalente de Villemer

Signature d'une convention avec Villemer une convention de mise à disposition de la salle polyvalente pour des cours de sport seniors tous les lundis de janvier à juin 2026 de 14h à 16h. La convention est conclue à compter du 1^{er} janvier 2026 jusqu'au dernier cours de juin.

2025.246 en date du 18 décembre 2025 décision portant convention de prestation de services - Laura COLLOMB

Signature d'une convention avec Laura COLLOMB ayant pour objet l'animation d'ateliers de danse à l'Arche Maison des Habitants de Champagne-sur-Seine. Le coût de la prestation s'élève à 100€/prestation. La convention est valable du 01/01/2026 au 30/06/2026.

2025.247 en date du 18 décembre 2025 décision portant convention de prestation de services – Nadia LITZKY

Signature d'une convention avec Nadia LITZKY ayant pour objet l'animation d'ateliers de Yoga à l'Arche Maison des Habitants de Champagne-sur-Seine. Le coût de la prestation s'élève à 120€/prestation. La convention est valable du 01/01/2026 au 30/06/2026.

2025.248 en date du 18 décembre 2025 décision portant convention de prestation de services – Gisèle ABECERA

Signature d'une convention avec Gisèle ABECERA ayant pour objet l'animation d'ateliers bien-être seniors à l'Espace des Habitants à Villemer. Le coût de la prestation s'élève à 50€/prestation pour 6 ateliers. La convention est valable du 01/01/2026 au 30/06/2026.

2025.249 en date du 18 décembre 2025 décision portant convention de prestation de services – Emile MORINIERE

Signature d'une convention avec Emile MORINIERE ayant pour objet l'animation d'ateliers de self défense pour public seniors à l'Espace des Habitants à Villemer et l'Arche Maison des Habitants à Champagne-sur-Seine. Le coût de la prestation s'élève à 120€/prestation. La convention est valable du 01/01/2026 au 30/06/2026.

2025.250 en date du 18 décembre 2025 décision portant convention de prestation de services – Manufacture A. Cattelan

Signature d'une convention avec la société Manufacture A. Cattelan ayant pour objet l'animation d'ateliers de couture à l'Arche Maison des Habitants de Champagne-sur-Seine. Le coût de la prestation s'élève à 128€/prestation. La convention est valable du 01/01/2026 au 30/06/2026.

2025.251 en date du 18 décembre 2025 décision portant convention de prestation de services – MAGDALENA PAUL

Signature d'une convention avec Madame MAGDALENA PAUL ayant pour objet l'animation d'ateliers de réflexologie à l'Arche Maison des Habitants de Champagne-sur-Seine. Le coût de la prestation s'élève à 90€/prestation. La convention est valable du 01/01/2026 au 30/06/2026.

2025.252 en date du 18 décembre 2025 décision portant signature de la convention de mise à disposition de la salle polyvalente de Saint-Mammès

Signature d'une convention avec Saint-Mammès une convention de mise à disposition du rez-de-chaussée de la Maison des Loisirs et de la Culture en vue d'y organiser les vœux du président. La convention démarre le vendredi 30 janvier à 13h30 et se termine le dimanche 1^{er} février 2026. La mise à disposition est à titre gracieux.

2025.253 en date du 23 décembre 2025 décision portant signature de la convention avec l'Union Départementale des sapeurs-pompiers de Seine et Marne "UDSP 77"

Signature d'une convention avec l'Union Départementale des sapeurs-pompiers de Seine et Marne "UDSP 77" une convention portant sur l'organisation de formations « PSC 1 » en présentiel. La convention est valable du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026. Le coût de la formation s'élève à 700€ HT par session pour 4 à 10 participants.

2025.254 en date du 23 décembre 2025 décision portant signature avec l'association Concerts de poche d'une convention de mise à disposition

Signature d'une convention avec l'association « Les concerts de poche » une convention de mise à disposition, à titre gracieux, d'une partie du module n°4 (6 m²) de l'hôtel d'entreprises situé 1 rue de Montchavant 77 250 Moret-Loing-et-Orvanne, Écuellen pour le stockage de :

- 20 praticables de 1 mètre sur 2 mètres (éléments de scène) ;
- 80 pieds réglables de 80 cm ;
- 80 pieds réglables de 30 cm ;
- 2 escaliers.
- 17 rouleaux de lino.

La présente convention est conclue pour une année à compter de la date de signature. Elle est renouvelable par tacite reconduction deux (2) fois pour une période identique d'un (1) an sans pouvoir excéder trois (3) ans.

2025.255 en date du 23 décembre 2025 décision portant signature d'une convention d'objectifs avec l'association "Pas Trop Loing de la Seine"

Signature avec l'association « PAS TROP LOING DE LA SEINE » d'une convention d'objectifs portant sur l'attribution d'une subvention de 12 000 euros.

La présente convention est conclue pour une année à compter du 1^{er} janvier 2026. L'association s'engage avant le terme de la convention :

- A communiquer sur l'ensemble des supports de communication de ses actions sur le soutien de Moret Seine et Loing (logo sur les affiches et flyers, articles de presse, réseaux sociaux, site internet...),

- A programmer, deux saisons culturelles sur le territoire de Moret Seine et Loing en faisant valider obligatoirement au préalable à Moret Seine et Loing les lieux recevant les actions du partenaire,
- A programmer des actions culturelles qui font partie intégrante de la conception de la saison Au Coin des Rues, avec une présence plus soutenue auprès de différents publics,
- A programmer des interventions en collège et au lycée avec une sensibilisation aux arts de la rue,
- A programmer un spectacle adapté au public adolescent sur le consentement, le harcèlement, le rapport à soi et à son téléphone,
- A programmer des ateliers sonores en vue d'une restitution mise en scène lors d'un événement,
- A programmer des ateliers intergénérationnels en EHPAD, centre social et lycée autour de l'âgisme, suivi d'une rencontre en les différents groupes.

2026.01 en date du 05 janvier 2026 décision portant sur la demande de subvention Appel à Projet " Quartier Politique de la Ville 2026"

Autorisation du dépôt d'une demande de subvention auprès de la Préfecture de Seine et Marne dans le cadre de l'appel à projet Quartier Prioritaire de la Ville. Il est autorisé la signature de tous les documents se référant au dossier. La demande de subvention porte sur le projet Festival Jeunesse MSL 2026. Le projet est d'un montant de 23000€ et la demande de subvention de 7000€.

2026.02 en date du 06 janvier 2026 décision portant sur la signature de la convention de mise à disposition de la salle polyvalente de Villemer

Signature de la convention de mise à disposition de la salle polyvalente Albert DORMIER, sise rue des Marronniers 77250 à Villemer pour l'organisation de l'évènement « Villemerveilleux ». La mise à disposition intervient, à titre gracieux, du vendredi 11 décembre 2026 à 10h au lundi 14 décembre 2026 à 12h.

2026.03 en date du 06 janvier 2026 décision portant signature de l'avenant n°2 à la convention de partenariat entre l'UDAF de Seine-et-Marne et la CCMSL

Signature de l'avenant n°2 à la convention de partenariat entre l'UDAF de Seine-et-Marne et la CCMSL. L'avenant vise à augmenter la durée initiale de la convention pour la rendre applicable jusqu'au 31 décembre 2026. Elle pourra être renouvelée après entente entre les cocontractants via un avenant chaque année.

2026.04 en date du 06 janvier 2026 décision portant signature de la convention de partenariat avec l'association école des parents et des éducateurs Sud Seine et Marne

Signature de la convention de partenariat avec l'association « École des Parents et des Éducateurs Sud Seine et Marne » (EPE) pour la mise en place de séances d'analyse de pratique professionnelle. La convention démarre à partir du 1^{er} janvier 2026 pour une durée d'un an. L'association percevra une rémunération de 240€ par séance ainsi que de 10€ au titre des frais de déplacements. L'association s'engage à offrir 8 séances d'analyse de pratique professionnelle à titre gracieux d'un montant total de 2 000€. La CCMSL s'engage à mettre à disposition, à titre gracieux, des locaux situés au sein du Pôle Famille -5 bis rue de la République 77250 Moret-Loing-et-Orvanne.

2026.05 en date du 06 janvier 2026 décision portant signature de la convention d'objectifs et de financement de la CAF de Seine-et-Marne

Signature de la convention d'objectifs et de financement avec la CAF de Seine-et-Marne portant sur le bonus « *trajectoire de développement* ». La présente convention est conclue du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027.

2026.06 en date du 06 janvier 2026 décision portant signature de la convention de mise à disposition de la salle polyvalente de Villemer

Signature de la convention de mise à disposition de la salle polyvalente Albert DORMIER, sise rue des Marronniers 77250 à Villemer pour l'organisation d'évènements dans le cadre de la « Semaine Nationale de la Petite Enfance ». La mise à disposition intervient, à titre gracieux, le mardi 17 mars 2026 de 8h30 à 12h30.

2026.07 en date du 06 janvier 2026 décision portant signature de la convention portant réglementation des cours privés de natation au sein du centre aquatique de la Communauté de Communes

Signature d'une convention encadrant la mise à disposition des structures aquatiques aux fins de dispenser des leçons particulières de natation avec les maîtres-nageurs sauveteurs suivants :

- Sandrine BERTRAN,
- Jérémy RAVAL,
- Clara DUFOUR,
- Romain PARE,
- Alexis QUATRIN,
- Justine POTHEE,

- Jessica JEAN.

Ces conventions sont conclues du 1er janvier au 31 décembre 2026.

2026.08 en date du 06 janvier 2026 décision portant Bail avec la société 2RLJ - AGE D'OR SERVICES – Clause d'indexation au 21 Janvier 2026

Application de la clause d'indexation sur le montant du loyer comme suit :

Date d'application	Indice de référence	Montant annuel du loyer Hors Taxes
21 Janvier 2025	ILAT 3T2024 = 137,12	7 557,24 €
21 Janvier 2026	ILAT 3T2025 = 137,07	7 554,48 €

ILAT = Indice des Loyers des Activités Tertiaires

2026.09 en date du 06 janvier 2026 décision portant Bail avec la société Jean Luc Montclair – Clause d'indexation au 1er Avril 2026

Application de la clause d'indexation sur le montant du loyer comme suit :

Date d'application	Indice de référence	Montant annuel du loyer Hors Taxes
1^{er} Avril 2025	ILAT 3T2024 = 137,12	4 564,32 €
1^{er} Avril 2026	ILAT 3T2025 = 137,07	4 562,64 €

ILAT = Indice des Loyers des Activités Tertiaires

2026.10 en date du 06 janvier 2026 décision portant demande de subvention auprès de l'Etat pour l'aménagement de la Grange des Graillons à Moret-Loing-et-Orvanne

Présentation d'un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la programme 2026 en vue d'aider au financement de l'aménagement de la Grange des Graillons à Moret-Loing-et-Orvanne. De solliciter toutes subventions Etat et d'arrêter les modalités de financement de l'opération comme suit :

- Coût prévisionnel de l'opération : 1 736 771,41 € HT ;
- Toutes subventions Etat : 299 940,42 € soit 17,27% ;
- Subvention Région Ile-de-France : 200 000,00 € soit 11,52% ;
- Subvention Département de Seine-et-Marne : 576 000,00 € soit 33,16% ;
- Financement CCMSL (fonds propres) : 660 830,99 € soit 38,05%.

Les dépenses seront inscrites au budget primitif 2026 en section d'investissement.

2026.11 en date du 06 janvier 2026 décision portant demande de subvention auprès de l'Etat pour la mise en conformité de la passerelle piétonne entre les communes de Saint-Mammès et Moret-Loing-et-Orvanne

Présentation d'un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la programme 2026 en vue d'aider au financement de la mise en conformité de la passerelle piétonne entre les communes de Saint-Mammès et Moret-Loing-et-Orvanne. De solliciter toutes subventions Etat et d'arrêter les modalités de financement de l'opération comme suit :

- Coût prévisionnel de l'opération : 144 653,24 € HT ;
- Toutes subventions Etat : 115 722,59 € soit 80,00% ;
- Financement CCMSL (fonds propres) : 28 930,65 € soit 20,00%.

Les dépenses seront inscrites au budget primitif 2026 en section d'investissement.

2026.12 en date du 19 janvier 2026 décision portant sur les conventions de prestation dans le cadre de visites guidées & de balades contées

Signature d'une convention avec :

- La licorne – 10 avenue Claude Debussy – 77680 Roissy-en-brie

- Emilie Roxane de Flore – 22 avenue de la Gare – Veneux-les-sablons- 77250 Moret-loing-et-orvanne
- Lisa Gardner – 1 cours de la Grange Taton, Moret-sur-Loing – 77250 Moret-Loing-et-Orvanne
- Marjorie Marchetto Piou – 10 hameau de Chevinois – 77940 La Brosse Montceaux
- Marion Franger – 96 bis avenue de Fontainebleau, Veneux-les-Sablons – 77250 Moret-Loing-et-Orvanne
- Laura Graell Girgas – 14 route du lavoir – 77250 Villecerf
- Association pour la sauvegarde du patrimoine historique de Flagy – place de la mairie – 77940 Flagy
- Elena Etsina-Faivre – 2 place d’armes – 77300 Fontainebleau
- Arusyak Demmou Melkonyan – 2 rue de la Republique – 77590 Fontaine-le-port
- Tourisme et Patrimoine en Brionnais – Les cinquins -77 100 Bourg-le-Comte
- La compagnie les Pucks – 26 rue grande – 77250 Moret-Loing-et-Orvanne
- La confrerie St Vincent de Thomery – 9 rue de la République – 77810 Thomery
- Le château Rosa Bonheur – 12 rue Rosa Bonheur – 77810 By Thomery
- Guenael BESCHI - 17 B rue de la liberté - 77250 Moret Loing et Orvanne
- L’association Virges Armes – 73 Grande rue – 02400 Bonneil
- Association Le Grain Magique – 188 avenue Jean Lolive – 93500 Pantin
- Ozsalan Merve – 7 Rue des belles galantes, 77250 Moret-Loing-et-Orvanne

Ayant pour objet de définir les conditions de mise en place des visites guidées & de balades contées sur le territoire de la communauté de communes. Le coût de chaque prestation est défini dans les conventions. Les conventions sont valables à compter de leurs dates de signature jusqu’au 31 décembre 2026.

2026.13 en date du 19 janvier 2026 décision portant sur la convention de mise à disposition de matériel à l'association "Centre d'Art Camille VALLET"

Signature d’une convention de mise à disposition de matériel (tour de potier) avec l’association Centre d’Art Camille VALLET. La mise à disposition intervient ponctuellement, à titre gracieux, pour les besoins de l’association. Cette convention est conclue pour 3 ans à compter de sa signature.

2026.14 en date du 19 janvier 2026 décision portant sur la signature de la convention de mise à disposition des locaux communaux de Champagne-sur-Seine

Signature d’une convention de mise à disposition de locaux situés sis Place du Général Leclerc avec la commune de Champagne-sur-Seine. La mise à disposition intervient ponctuellement, à titre gracieux, pour la réalisation d’activité. La présente convention est conclue à compter de sa signature par les parties pour une durée de 1 an, renouvelable tacitement deux fois (soit 3 ans au maximum).

2026.15 en date du 19 janvier 2026 décision portant sur la convention de mise à disposition de locaux avec l'association "Les Restos du Cœur"

Signature d’une convention de mise à disposition de locaux situés 1 place de l’Hôtel de Ville à Champagne-sur-Seine et au 31 rue de l’Orvanne à Moret-Loing-et-Orvanne avec l’association « *Les Restos du Cœur* ». La mise à disposition intervient ponctuellement, à titre gracieux, pour le stockage et la distribution de denrées alimentaires. La présente convention est conclue à compter de sa signature par les parties pour une durée de 1 an, renouvelable tacitement deux fois (soit 3 ans au maximum).

2026.17 en date du 19 janvier 2026 décision portant sur la signature de la convention de partenariat avec la Fédération Départementale des foyers ruraux de Seine-et-Marne (FDFR 77) - BAFA 2026

Signature d’une convention avec la FDFR portant sur l’organisation de session pour l’obtention du BAFA. La présente convention se déroule entre le 28 février et le 7 mars 2026. Le coût s’élève à 2 504 euros TTC.

2026.18 en date du 19 janvier 2026 décision portant sur la convention de mise à disposition d'une salle avec l'association Batucada "Flor Da Mata"

Signature d’une convention de mise à disposition de la salle « *APROTER* » située 18 allée Gustave Prugnat à Moret-Loing-et-Orvanne pour la réalisation de cours de batucada. L’association occupera la salle, pendant les périodes scolaires, les mardis et mercredis de 20h00 à 22h30. La mise à disposition intervient, à titre gracieux, du 1^{er} février 2026 au 1^{er} février 2027.

2026.19 en date du 23 janvier 2026 décision portant sur la signature de l'avenant n°2 au contrat de services et de maintenance n°655 avec la société "Elisath"

Signature de l’avenant n°2 avec la société Elisath portant sur le contrat de services et de maintenance. L’avenant prolonge le contrat jusqu’au 1^{er} septembre 2026.

2026.20 en date du 28 janvier 2026 décision portant sur la convention de mise à disposition de deux véhicules avec la commune de Nonville

Signature avec la commune de Nonville d'une convention de mise à disposition de deux véhicules. La présente convention est conclue du 6 février 15h au 9 février 8h. La convention est conclue à titre gracieux.

2026.21 en date du 28 janvier 2026 décision portant convention de partenariat – Animation Self Défense avec l'association SEPAM Karaté

Signature avec l'association SEPAM Karaté d'une convention de partenariat portant sur l'organisation d'un cours de self défense. La présente convention est conclue pour une prestation le 26 février 2026 de 14h à 17h. Le cours est organisé à titre gracieux.

2026.22 en date du 28 janvier 2026 décision portant convention de partenariat – Animation Tir Sportif avec l'association STRM

Signature avec l'association STRM d'une convention de partenariat portant sur l'organisation d'un cours de Tir Sportif. La présente convention est conclue pour une prestation le 4 mars 2026 de 14h à 17h. Le cours est organisé à titre gracieux.

2026.23 en date du 26 janvier 2026 décision portant demande de subvention « projet initiatives jeunes : Court-métrage participatif Ados et dérives du numérique » auprès de la CAF

Autorisation du dépôt d'une demande de subvention auprès de la CAF dans le cadre de l'appel à projet initiatives jeunes. Il est autorisé la signature de tous les documents se référant au dossier. Le cout du projet est de 7 200€ avec une demande de subvention de 5 000 € (montant maximal défini par la CAF).

2026.24 en date du 28 janvier 2026 décision portant signature de la convention d'adhésion à la plateforme coopération avec la CAF de Seine-et-Marne

Signature avec la CAF de Seine-et-Marne d'une convention d'adhésion à la plateforme « *coopération* » permettant la gestion des CTG et du SDSF, à l'échelon local, entre la CAF et la CCMSL. La présente convention est conclue pour une durée de douze mois reconductible tacitement par période de douze mois.

2026.25 en date du 28 janvier 2026 décision portant signature de la convention de partenariat avec le GCSMS - PRIF

Signature avec la PRIF d'une convention de partenariat portant sur la mise en place de 4 ateliers à destination des usagers seniors. La présente convention démarre à partir de la mise en place des actions et se poursuit par tacite reconduction chaque année.

2026.26 en date du 28 janvier 2026 décision portant convention de mise à disposition de locaux avec la Fédération Départementale des Foyers Ruraux de Seine et Marne (FDFR 77)

Signature avec le FDFR 77 d'une convention de mise à disposition de la Salle « *APROTER* » située au 18 allée Gustave Prugnat à Moret-Loing-et-Orvanne pour l'organisation de formation BAFA. La présente convention prend effet à partir de sa signature et se termine le 31 octobre 2026 à 18h. La convention est consentie à titre gracieux.

2026.27 en date du 28 janvier 2026 décision portant demande de subvention à l'appel à projet jeunes auprès de la Mutualité sociale agricole

Autorisation du dépôt d'une demande de subvention auprès de la MSA dans le cadre de l'appel à projet jeunes. Il est autorisé la signature de tous les documents se référant au dossier. Le cout du projet est de 23 000€ avec une candidature pour 2 prix :

-Un donné par la MSA Ile de France qui est de 1500 euros par projet retenu

-Un par la Caisse Centrale MSA (prix National) qui va de 1500 à 2500 euros

2026.28 en date du 29 janvier 2026 décision portant recrutement de vacataires administratifs pour les visites guidées de l'Office de Tourisme

Signature d'une convention avec chacun des guides-vacataires pour assurer ou accompagner les visites guidées sur le territoire de Moret Seine et Loing. La rémunération des intéressés est déterminée sur la base tarifaire par vacation en fonction du thème de la visite guidée et des langues étrangères employées. Ces vacations se font sur demande de l'Office de Tourisme. Ces conventions entreront en vigueur au fur et à mesure du recrutement des guides et se termineront au 31 décembre 2026.

2026.29 en date du 29 janvier 2026 décision portant recrutement d'un vacataire administratif - Pédiatre

Signature d'une convention avec un pédiatre qui assurera des consultations régulières et obligatoires dans les structures du Service Petite Enfance auprès des enfants. Le nombre de vacations est fixé à 19. La rémunération

est déterminée sur la base tarifaire de 158 € par vacation. Cette convention est conclue pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026.

2026.30 en date du 29 janvier 2026 décision portant signature de la convention de présence artistique pour des actions de sensibilisations et d'éveil artistique en direction de la sphère de la Petite enfance avec la Compagnie "les arrosoirs"

Signature avec la compagnie « *les arrosoirs* » d'une convention portant sur l'organisation d'actions de sensibilisation et d'éveil culturels à destination de la petite enfance. La présente convention est conclue du 1^{er} décembre 2025 au 18 avril 2026. Le coût total des prestations s'élève à 6 500 € TTC.

2026.31 en date du 2 février 2026 décision portant signature de la convention avec Revalogi pour l'organisation d'un séjour

Signature avec la société « *Revalogi* » d'une convention portant sur l'organisation d'un séjour pour 23 personnes dans le village de vacances Le Salvagny à SIXT FER A CHEVAL (74740). La présente convention est conclue du 5 juillet 2026 au 10 juillet 2026. Le coût total des prestations s'élève à 9 530 € TTC.

2026.32 en date du 2 février 2026 décision portant convention d'occupation du domaine public avec l'établissement secondaire "Résidence Harmonie" de la société par action simplifiée "LNA RETRAITE"

Signature avec la société « *LNA RETRAITE* » par l'intermédiaire de l'établissement secondaire « *Résidence Harmonie* » d'une convention d'occupation du domaine public portant sur un local situé au 18 allée Gustave Prugnat pour la mise en place d'un centre de ressources territorial à destination des personnes âgées en perte d'autonomie. La présente convention est conclue pour une durée de 1 an reconductible expressément pour la même durée. L'occupation fait l'objet d'une redevance de 160 € charges comprises par mois.

2026.33 en date du 4 février 2026 décision portant convention de mise à disposition du plateau d'évolution à l'association "Les Petits sucres d'Orge"

Signature avec l'association « *Les Petits sucres d'Orge* » d'une convention de mise à disposition du plateau d'évolution situé rue des Columières à Moret-Loing-et-Orvanne (77250) au profit de l'association. La présente convention est conclue du jeudi 12 mars 2026 de 9h30 à 11h30. La convention est conclue à titre gracieux.

2026.34 en date du 4 février 2026 décision portant convention de prestation avec l'entreprise "Rockzane E.I"

Signature avec l'entreprise « *Rockzane E.I* » d'une convention de prestation portant sur l'organisation d'ateliers « *découverte du patrimoine et initiation à la peinture par le biais de techniques différentes* ». La prestation sera réalisée le vendredi 24 avril 2026 de 14h00 à 16h00 à la baignade de Montigny à Montigny sur Loing et le mercredi 29 avril 2026 de 14h00 à 16h00 dans les rues de Flagy. Le coût de la prestation s'élève à 1100.00 € TTC.

2026.35 en date du 4 février 2026 décision portant signature de la convention de prêt à titre gratuit et d'utilisation d'équipement pédagogique avec le Collège Alfred Sisley

Signature avec le Collège Alfred Sisley, d'une convention de prêt et d'utilisation d'équipement pédagogique portant sur les filets de badminton situés dans les locaux de l'établissement scolaire. La CCMSL se verra prêter les filets de badminton pour un évènement qui aura lieu le mardi 21 avril de 14h à 17h. La convention est conclue à titre gracieux.

2026.36 en date du 4 février 2026 décision portant sur la convention de mise à disposition d'un véhicule à l'association STRM

Signature avec l'association « *Société de Tir de la Région Moret* », d'une convention de mise à disposition d'un des véhicules de la CCMSL pour amener des bénévoles au tour régional du championnat de France des clubs de tir. La convention est conclue du vendredi 6 février à 17h jusqu'au lundi 9 février à 12h. La convention est conclue à titre gracieux.

2026.37 en date du 9 février 2026 décision portant convention de prestation avec l'entreprise "LC SPORTS" - Stage de CrossFit

Signature avec la société « *LC SPORTS* » d'une convention de prestation portant sur l'organisation de 4 stages de CrossFit au gymnase de Thomery. La convention est conclue pour 4 stages entre le mardi 21 avril 2026 et le mardi 28 avril 2026. Le coût total de la prestation s'élève à 800.00€ TTC.

2026.38 en date du 9 février 2026 décision portant convention de maintenance du système de communication téléphonique du site Prugnat avec la société à responsabilité limitée "ETEC"

Signature avec la société « *ETEC* » d'une convention de prestation portant sur la maintenance du système de communication téléphonique du site Prugnat. La présente convention est conclue à compter de sa signature

pour une durée d'une année. La convention est reconductible, tacitement, deux fois pour la même durée sans jamais dépasser trois ans. Le coût s'élève à 3 840€ TTC par an.

2026.39 en date du 9 février 2026 décision portant convention de prestation d'ingénierie systèmes serveurs et architectures réseaux avec la société à responsabilité limitée "TNS INFO"

Signature avec la société « TNS INFO » d'une convention de prestation portant sur l'ingénierie systèmes serveurs et l'architecture réseau.

2026.40 en date du 9 février 2026 décision portant convention de prestation avec la société "TNS INFO" - Mise à disposition de boîtes de messagerie électronique

Signature avec la société « TNS INFO » d'une convention de prestation portant sur la mise à disposition de boîtes de messagerie électronique. La présente convention est conclue à compter de sa signature pour une durée d'une année. La convention est reconductible, tacitement, deux fois pour la même durée sans jamais dépasser trois ans. Le coût s'élève à 762€ HT par mois. Le montant de la prestation peut évoluer en fonction des tarifs de Microsoft ou des besoins de l'autorité territoriale sans pouvoir dépasser 40 000€ HT sur la durée de la convention.

2026.41 en date du 9 février 2026 décision portant convention de mise à disposition du parc Violette Rette à l'association "Club du 3ème Âge le Carrefour de l'Amitié" - Journée pique-nique de pêche à la truite

Signature avec la société « Club du 3^{ème} Âge le Carrefour de l'Amitié » d'une convention de mise à disposition du parc « Violette Rette » et de matériels pour une journée pique-nique de pêche à la truite. La présente convention est conclue pour le dimanche 14 juin 2026 de 7h30 à 20h. La convention est conclue à titre gracieux.

2026.42 en date du 10 février 2026 décision portant marché n° 2025/10 relatif à rénovation du mur de clôture du centre de tir

Signature du marché suivant :

Cocontractant

TSM SAS
24 rue du Morin
77169 BOISSY-LE-CHATEL

Montant des prestations

Montant HT : 50 171,39 €
TVA 20 % : 10 034,28 €
Montant TTC : 60 205,67 €

Date et durée

La durée du marché est de 6 semaines à compter de la date de notification.

2026.43 en date du 13 février 2026 décision portant signature de la convention avec A-VELO - Grand Départ Tour de l'avenir 2026

Signature avec l'organisateur « A-VELO » d'une convention portant sur les modalités du déroulement du Tour de l'Avenir ainsi que la participation financière de la Communauté de Communes. La présente convention est conclue pour la durée de l'événement. La convention prévoit un coût de 50 000 € HT.

2026.44 en date du 13 février 2026 décision portant convention de prestation avec la société "Atelier B" - Stage de court métrage sur la thématique du cyberharcèlement

Signature avec la société « Atelier B » d'une convention de prestation portant sur l'organisation d'un stage de « court métrage sur la thématique du cyberharcèlement ». La présente convention est conclue pour une période s'étalant du Lundi 23 février au vendredi 27 février 2026. Le coût de la convention s'élève à 7 200€ TTC.

2026.45 en date du 13 février 2026 décision portant convention de partenariat avec l'association "OPA Montigny sur Loing" - Challenge O 4 Saisons

Signature avec l'association « OPA Montigny sur Loing » d'une convention de partenariat portant sur l'organisation du « Challenge O 4 saisons ». La présente convention est conclue pour le 13 juin 2026. Le coût du soutien financier s'élève à 500 € TTC.

2026.46 en date du 14 février 2026 décision portant

Signature avec la commune de Champagne-sur-Seine d'une convention de mise à disposition du Bibliambule pour l'évènement « La Festi'Nature » qui aura lieu sur le territoire de la commune. La présente convention est conclue du 5 juin au 8 juin 2026. La convention est conclue à titre gracieux.

2026.47 en date du 14 février 2026 décision portant convention de mise à disposition de locaux - Association "Equalis"

Signature avec l'association « Equalis » d'une convention de mise à disposition de nos locaux pour l'organisation de permanences d'accompagnement global des personnes en situation d'exclusion ou de précarité. La présente convention est conclue de février 2026 à février 2027. La convention est conclue à titre gracieux.

2026.48 en date du 14 février 2026 décision portant convention de prestation de services avec l'Association "Esprit qui Clic" - Soirées débats

Signature avec l'association « Esprit qui Clic » d'une convention de prestation portant sur l'organisation d'une soirée débat sur le thème des réseaux sociaux. La présente convention est conclue pour le 17 avril 2026 de 19h à 21h. Le coût de la convention s'élève à 377 € TTC.

2026.49 en date du 14 février 2026 décision portant signature de la convention de mise de l'accord-cadre « Fourniture de services relatifs à l'intelligence artificielle : Formations - Audits, Conseils et expertises stratégiques - Juridique - Cybersécurité » avec la "Centrale d'Achat du Numérique et des Télécom" (CANUT)

Signature avec l'association « Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms » d'une convention de mise à disposition de l'accord-cadre « Fourniture de services relatifs à l'intelligence artificielle : Formations - Audits, Conseils et expertises stratégiques - Juridique - Cybersécurité ». La présente convention est conclue jusqu'au 27 septembre 2028. Le coût de la convention s'élève à 300€ HT par an.

2026.50 en date du 14 février 2026 décision portant convention de prêt d'œuvres - Roland BIDEAU

Signature avec M. Roland BIDEAU d'une convention de prêt de 29 œuvres pour une exposition à l'Arche Maison des Habitants. La présente convention est conclue du 9 mars au 4 mai 2026. La convention est consentie à titre gracieux.

2026.51 en date du 14 février 2026 décision portant convention de prestation avec BE EVENT SENSATION - Simulateur de Wingsuit et multisports en VR

Signature avec la société « BE EVENT SENSATION » d'une convention de prestation portant sur l'installation et la supervision de deux simulateurs le 27 juin 2026 à l'occasion du « Festival Jeunesse MSL ». La présente convention est conclue pour le 27 juin 2026, de 10h à 18h. Le coût de la prestation s'élève à 3 852 € TTC.

2026.52 en date du 23 février 2026 décision portant marché n° 2025/13 relatif à l'étude du pôle gare à Champagne sur Seine

Signature du marché suivant :

Cocontractant

SAS Ingetec
67 rue Damesme
75013 PARIS

Sous-traitant

Alyce
196 rue Houdan
92330 SCEAUX

Montant des prestations

Montant HT : 42 100,00 €
TVA 20 % : 8 420,00 €
Montant TTC : 50 520,00 €

Date et durée

La durée du marché est de 18 mois à compter de la date de notification.

2026.53 en date du 2 mars 2026 décision portant convention de mise à disposition du parc Violette Rette à l'association "Vivons en Fête" - Vide-greniers

Signature avec l'association « *Vivons en Fête* » d'une convention de mise à disposition du parc « *Violette Rette* » pour une journée vide-greniers. La présente convention est conclue pour le samedi 9 mai et dimanche 10 mai 2026. La convention est conclue à titre gracieux.

2026.54 en date du 3 mars 2026 décision portant convention de mise à disposition du Bibliambule pour la manifestation "La fête de la Nature" à Vernou-La-Celle-sur-Seine

Signature avec la commune de Vernou-la-Celle-sur-Seine d'une convention de mise à disposition du Bibliambule pour l'évènement « La Fête de la Nature » qui aura lieu à la médiathèque de Vernou-la-Celle-sur-Seine.

2026.55 bis en date du 9 mars 2026 décision portant convention de mise à disposition du Bibliambule pour des médiations culturelles hors les murs à la médiathèque Marina Tsvetaeva d'Ecuelles

Signature avec la commune de Moret-Loing-et-Orvanne d'une convention de mise à disposition du Bibliambule pour des médiations culturelles hors les murs qui aura lieu à la médiathèque Marina Tsvetaeva d'Ecuelles. La présente convention est conclue du mardi 9 juin 2026 entre 14h00 et 17h00 au mercredi 24 juin 2026 entre 9h00 et 17h30. La convention est conclue à titre gracieux.

2026.56 en date du 3 mars 2026 décision portant convention de prestation de service animations « parents et enfants » dans l'eau avec Evelyne DELARUE

Signature avec la psychomotricienne Evelyne DELARUE d'une convention portant sur la prestation de service pour une animation « parents et enfants » dans l'eau ainsi que la participation financière de la Communauté de Communes. La présente convention est conclue à compter du 04 mai au 1^{er} juin 2026 au Centre Aquatique de Moret-Seine-et-Loing. La convention prévoit un coût de 120 € par atelier de deux heures.

2026.57 en date du 3 mars 2026 décision portant Convention de prestation de service pour des ateliers de sensibilisation avec EXELIXIA FORMATIONS

Signature avec le prestataire « EXELIXIA FORMATIONS » d'une convention portant sur la prestation de service pour des ateliers de sensibilisation aux troubles du spectre autistique et des ateliers de sensibilisation aux troubles du langage oral et du langage écrit pour les parents ainsi que la participation financière de la Communauté de Communes. La présente convention est conclue à compter d'avril à juin 2026 pour 6 ateliers à l'ARCHE – MAISON DES HABITANTS, 98 rue Grande 77430 Champagne-sur-Seine et l'Espace Des Habitants, Rue des Marronniers 77250 Villemer. La convention prévoit un coût de 200 € par atelier de 2 heures.

2026.58 en date du 3 mars 2026 décision portant Convention de mise à disposition de deux vélos Smoothies pour la commune de Thomery lors du Forum Ecologissons

Signature avec la commune de Thomery d'une convention de mise à disposition de deux vélos smoothies ainsi que quatre blenders pour l'évènement du « Forum Ecologissons ». La présente convention est conclue du 28 mai au 1^{er} juin 2026. La convention est conclue à titre gracieux.

2026.59 en date du 3 mars 2026 décision portant convention de prestation de service d'un Simulateur de Surf, Simulateur de F1 dynamique, Simulateur de Moto GP, Bungee Ejection et le Big Airbag lors de l'évènement MSL en Fête avec BE EVENT SENSATION

Signature avec le prestataire « BE EVENT SENSATION » d'une convention portant sur la prestation de service d'un Simulateur de Surf, Simulateur de F1 dynamique, Simulateur de Moto GP, Bungee Ejection et le Big Airbag lors de l'évènement MSL en Fête ainsi que la participation financière de la Communauté de Communes. La présente convention est conclue le samedi 23 mai 2026 de 10h à 18h sur le parking du Grand Jardin situé route de St Mammès à Moret-Loing-et-Orvanne. La convention prévoit un coût de 18 240,00 € TTC.

2026.60 en date du 5 mars 2026 décision portant sur la convention de prestation de gestion médiathèque de la Communauté de Communes Moret Seine et Loing avec la société « C3RB Informatique » 2026

Signature avec la société « C3RB Informatique » d'une convention portant sur la prestation de service de mise en place des solutions Orphée de gestion de médiathèques, les prestations complémentaires, l'assistance, la maintenance et/ou l'hébergement associés ainsi que la participation financière de la Communauté de Communes. La présente convention est conclue du 01/01/2026 au 31/12/2026 reconductible ensuite sur année civile, par tacite reconduction, par période successive de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 2 ans sans que ce délai ne puisse excéder le 31/12/2028. La convention prévoit un coût de 6 032,66 € TTC par an.

2026.61 en date du 4 mars 2026 décision portant sur le marché n° 2025/12 relatif au changement des menuiseries extérieures de l'hôtel d'entreprises du Pôle Economique des Renardières

Signature du marché suivant :

Cocontractant

TSM
24 rue du Morin
771690 BOISSY-LE-CHATEL

Montant des prestations

Offre de base

Montant HT : 60 694,04 €
TVA 20 % : 12 138,80 €
Montant TTC : 72 832,84 €

Option 1

Montant HT : 8 694,12 €
TVA 20 % : 1 738,82 €
Montant TTC : 10 432,94 €

Option 2

Montant HT : 860,20 €
TVA 20 % : 172,04 €
Montant TTC : 1 032,24 €

Date et durée

La durée du marché est de 12 semaines à compter de la date de notification.

2026.62 en date du 6 mars 2026 décision portant Bail commercial avec « Age d'Or Services »

Signature d'un bail commercial avec la société « Age d'Or Services », pour le module n°9, d'une surface de 105 m², situé au 1^{er} étage, au sein de l'Hôtel d'Entreprises situé 1, rue Montchavant à Ecuelles – 77250 Moret Loing et Orvanne. Le loyer annuel s'élève à 9 810,12 € HT soit 817,51 € HT/mois. Il est soumis à une clause d'indexation. Les charges seront de 145 €/mois. Le bail commercial est consenti pour une durée de neuf années entières à compter du 1^{er} avril 2026.

2026.63 en date du 6 mars 2026 décision portant Bail dérogatoire avec la société « Hobois Design Studio »

Signature d'un bail dérogatoire avec la société « Hobois Design Studio », pour le module n°6, d'une surface de 148,5 m², situé au rez-de-chaussée haut, au sein de l'Hôtel d'Entreprises situé 1, rue Montchavant à Ecuelles – 77250 Moret Loing et Orvanne. Le loyer annuel s'élève à 17 005,92 € HT soit 1 417,16 € HT/mois. Il est soumis à une clause d'indexation. Les charges seront de 180 €/mois. Le bail dérogatoire est consenti pour une durée d'un an (1) à compter du 1^{er} avril 2026. Celui-ci pourra être reconduit deux (2) fois pour une période identique d'un (1) an.

2026.64 en date du 6 mars 2026 décision portant sur l'avenant n1 à la convention cadre PVD valant ORT

Signature d'un avenant pour proroger la durée de validité de ladite convention avec l'Etat, la commune de Champagne-sur-Seine et la commune de Moret-Loing-et-Orvanne, afin de permettre la poursuite et l'achèvement des actions prévues dans le programme d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT). Le volet de la convention relatif au programme Petites Villes de Demain et à l'Opération de Revitalisation de Territoire est prorogé pour une durée de dix mois, soit jusqu'au 31 décembre 2026, conformément à l'instruction transmise aux Préfets de Région.

2026.65 en date du 9 mars 2026 décision portant sur le marché n° 2025/11 relatif aux travaux de peinture et de revêtement de sol

Signer le marché suivant :

Cocontractant

N° de lots	Désignation des lots	Titulaires
1	Travaux de peinture	SAS DELCLOY 221 rue Foch BP 587 – ZI Vaux le Pénil 77016 MELUN Cedex
2	Travaux de revêtement de sols	

Montant des prestations

Pour le lot n°1 les montants minimums et maximums sont fixés à :

Période	Montant minimum € HT	Montant maximum € HT
1	100	60 000
2	100	60 000
3	100	60 000

Pour le lot n°2 les montants maximums sont fixés à :

Période	Montant minimum € HT	Montant maximum € HT
1	0	40 000
2	0	40 000
3	0	40 000

Date et durée

L'accord cadre est conclu pour une durée initiale d'un (1) an à compter de la date de notification. Il pourra être reconduit tacitement deux (2) fois pour la même durée. La durée totale de l'accord-cadre sera au maximum de trois (3) ans.

2026.66 en date du 12 mars 2026 décision portant sur le marché n° 2024/10 relatif à une mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'ouvrages à Villemer – Modification décision n° 2025_33 du 14 février 2025

De modifier sans conséquence juridique la décision n° 2025_33 du 14 février 2025 suite à une erreur matérielle. Les documents contractuels restent inchangés.

La décision n° 2025_33 reste inchangée et applicable y compris les documents contractuels afférents.

Forfait provisoire de rémunération

Tranche ferme : 36 167,34 € HT

Tranche optionnelle n° 1 : 79 772,16 € HT

2026.67 en date du 13 mars 2026 décision portant sur la convention de mise à disposition de la salle polyvalente à Villemer pour l'activité Multisports des 4-10 ans du 6 au 9 juillet 2026

Signature de la convention de mise à disposition de la salle polyvalente Albert DORMIER, sise rue des Marronniers 77250 à Villemer pour l'organisation de l'activité « *Multisports des 4-10 ans* ». La mise à disposition intervient, à titre gracieux, du lundi 6 juillet au jeudi 9 juillet 2026 de 9h45 à 10h45.

2026.68 en date du 19 mars 2026 décision portant sur la convention de mise à disposition du Parc Violette Rette pour l'organisation d'une kermesse par l'association "FCPE" du 19 au 20 juin 2026

2026.69 en date du 19 mars 2026 décision portant sur la convention de prestation de service de visites guidées à Moret-sur-Loing pour l'Office de Tourisme avec "ETS Philippe Schmitt"

Signature avec le prestataire « ETS Philippe Schmitt » d'une convention portant sur la prestation de service pour des visites guidées ainsi que la participation financière de la Communauté de Communes. La présente convention est conclue à compter de la signature jusqu'au 31 décembre 2026. La convention prévoit un coût de 135 € en Français et de 150 € en langues étrangères par groupe d'adultes.

2026.70 en date du 20 mars 2026 décision portant sur la convention de prestation de service pour la maintenance et l'hébergement du progiciel Klastoo 2026

Signature avec la société « Défi Informatique » d'une convention portant sur la prestation de service de maintenance et d'hébergement du progiciel « Klastoo » ainsi que la participation financière de la Communauté de Communes. La présente convention est conclue à partir du 01/05/2026 pour une période d'une année,

reconductible ensuite à sa date d'anniversaire aux mêmes clauses, charges et conditions. La durée de la convention ne pourra excéder 4 ans. La convention prévoit un coût de 1 915,02 € TTC par an.

2026.71 en date du 25 mars 2026 décision portant signature de la convention relative à l'organisation de mesures de responsabilisation avec le Collège Fernand GREGH

Signature avec le Collège FERNAND GREGH d'une convention portant l'organisation de mesures de responsabilisation afin de faire participer des élèves à des activités de solidarité, culturelles ou de formation à des fins éducatives. La présente convention est conclue à partir de sa signature pour une période d'une année, reconductible tacitement pour la même période. La convention est conclue à titre gracieux. Dans le cadre de la convention, le président peut signer toutes les conventions individuelles entre l'élève, le collège et la CCMSL.

2026.72 en date du 26 mars 2026 décision portant sur la convention de mise à disposition du plateau d'évolution pour l'USEP 77

Signature avec l'association « USEP 77 » d'une convention de mise à disposition du plateau d'évolution situé rue des Columières à Moret-Loing-et-Orvanne (77250) au profit de l'association. La présente convention est conclue du jeudi 2 avril 2026 de 7h30 à 16h30. La convention est conclue à titre gracieux.

2026.73 en date du 26 mars 2026 décision portant la convention de partenariat multipartite avec l'AVIMEJ pour France Services

Signature de la convention de partenariat entre la Préfecture de Seine-et-Marne, l'association d'Aide aux Victimes et Mesures Judiciaires-France Victimes 77 (AVIMEJ) et la structure France Services de la Communauté de Communes Moret Seine et Loing. La convention de partenariat vise à améliorer la prise en charge des victimes d'infractions pénales. La présente convention est conclue pour une durée de 9 mois. Elle prend effet le jour de sa signature et prendra fin de plein droit à l'issue de la durée précitée.

2026.74 en date du 26 mars 2026 décision portant sur le Marché n° 2023/1 relatif à l'élaboration et la livraison de repas en liaison froide pour la restauration de la petite enfance de la Communauté de Communes Moret Seine et Loing - révision des prix du BPU

Validation du bordereau des prix unitaires présentés par l'entreprise API Restauration ainsi que le remplacement de la série de l'indice IPC.

2026.75 en date du 30 mars 2026 décision portant sur la convention de prestation avec AIR2JEUX SARL lors de l'évènement "MSL en Fête" 2026

Signature avec le prestataire « AIR2JEUX SARL » d'une convention portant sur la prestation de service d'une vache folle et un rocher mobile 8m lors de l'évènement MSL en Fête ainsi que la participation financière de la Communauté de Communes. La présente convention est conclue le samedi 23 mai 2026 de 10h à 18h sur le parking du Grand Jardin situé route de St Mammès à Moret-Loing-et-Orvanne. La convention prévoit un coût de 2 939,11 € TTC.

2026.76 en date du 30 mars 2026 décision portant sur la convention de prestation avec PAKKAP lors de l'évènement "MSL en Fête" 2026

Signature avec le prestataire « PAKKAP » d'une convention portant sur la prestation de service d'une borne photo, croco shooter gonflable, château gonflable, sculpture sur ballons et interactive challenge lors de l'évènement MSL en Fête ainsi que la participation financière de la Communauté de Communes. La présente convention est conclue le samedi 23 mai 2026 de 10h à 18h sur le parking du Grand Jardin situé route de St Mammès à Moret-Loing-et-Orvanne. La convention prévoit un coût de 4 223,00 € TTC.